

COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire
17 mai 2017 – 18H30

L'an deux mille dix-sept, le 17 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la **Communauté Bray-Eawy** s'est réuni à la salle communale de Massy, sous la présidence de Monsieur Nicolas BERTRAND.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc./Abs.	Pouvoir
ARDOUVAL	SANSON	François	T		X	
	FRANÇOIS	Isabelle	S			
AUVILLIERS	DESTOOP	Jean Marie	T		X	à M. Duval
	HENRIET	Frédérique	S			
BELLENCOMBRE	PREVOST	Thierry	T	X		
	VASSELIN	Michaele	S			
BOSC-BERENGER	PREZOT	Véronique	T		X	à M. Renault
	GRENIER	Alain	S			
BOSC-MESNIL	BATTEMENT	François	T	X		
	VAN DE STEENE	Pascal	S			
BOUELLES	COBERT	Gilles	T	X		
	LENORMAND	Achille	S			
BRADIANCOURT	ROUSSELIN	Romain	T	X		
	RENAULT	Hervé	S			
BULLY	KROPFELD	Hervé	T	X		
	GROMARD	Gérard	T	X		
CALLENGEVILLE	PELTIER	Philippe	T	X		
	MICHEL	Jean	S			
CRITOT	RENAULT	Rémy	T	X		P
	CAZAILLON	Eric	S			
ESCLAVELLES	VIEUXBLED	André	T	X		
	GUEVILLE	Denis	S			
FESQUES	LUCAS	Guy	T	X		
	BERTHE	Maurice	S			
FLAMETS-FRETILS	MINEL	Jean	T		X	
	BAJARD	Michel	S			
FONTAINE-EN-BRAY	PADE	Isabelle	T	X		
	BASQUE	Christian	S			
FRESLES	LEVEQUE	Patrick	T	X		
	LEVON	Sylvain	S			
GRAVAL	DESREUMAUX	Laurence	T	X		
	BOURGUIGNON	Xavier	S			
LA CRIQUE	VACHER	Jacques	T	X		
	GOSELIN	Patrick	S			
LES GRANDES-VENTES	BOCANDE	Annick	T	X		
	BERTRAND	Nicolas	T	X		P
	PREVOST	Edwige	T	X		
	HOUSARD	Serge	T	X		
LES VENTES-SAINT-REMY	LOURETTE	Patrick	T	X		
	TROUPLIN	Alain	S			
LUCY	VIEUXBLED	Christophe	T	X		
	LERMECHAIN	Laurent	S			
MASSY	DUCLOS	Didier	T	X		
	ROCA	Jean Louis	S			
MATHONVILLE	GUERARD	Patrick	T	X		
	BEAUVAIS	Bernard	S			
MAUCOMBLE	BACHELOT	Léon	T	X		
	LORMIER	Jean Claude	S			
MENONVAL	DEHEDIN	Michel	T	X		
	BONNET DE VALLEVILLE	Gérard	S			
MESNIERES EN BRAY	MINEL	Dany	T	X		
	CAUVET	Brigitte	T	X		
MESNIL-FOLLEMPRISE	BATTEMENT	Eric	T	X		
	SECRET	François	S			
MONTEROLIER	LORAND PASQUIER	Yvette	T	X		
	LEGER	Yvon	S			
MORTEMER	VAN HULLE	Daniel	T		X	
	LEFEBVRE	Hervé	S			
NESLE-HODENG	PORTIER	Christian	T	X		
	GALLAIS	Claude	S			
NEUFBOSC	LELEU	Pierrick	T	X		
	PAYEN	Edwige	S			

NEUFCHATEL-EN-BRAY	LEFRANÇOIS	Xavier	T		X	à M. Bertrand
	LE JUEZ	Raymonde	T		x	à Mme Lefebvre
	DUVAL	Bernard	T	X		P
	VARLET	Danièle	T	X		
	BEUZELIN	Gilbert	T	X		
	DUPUIS	Arlette	T	X		P
	CLAEYS	Dominique	T	X		
	DUVIVIER	Nathalie	T		X	à Mme Dupuis
	TROUDE	Michel	T	X		
	LEFEBVRE	Nathalie	T	X		P
NEUVILLE-FERRIERES	LABBE	Daniel	T	X		
	THULLIEZ	Gérard	T	X		
POMMEREVAL	GUERARD	Hervé	S			
	TOURNEUR	Sophie	T	X		
QUIEVRECOURT	DECORDE	Thierry	S			
	CHEMIN	Philippe	T	X		
ROCQUEMONT	DROUET	Michel	S			
	LEFEBVRE	Christian	T		X	
ROSAY	GAUTHIER	Jean-Pierre	S			
	LAGNEL	Hervé	T	X		
SAINT GERMAIN SUR EAULNE	LETEURTRE	Lydie	S			
	CREVEL	Yves	T	X		
SAINT MARTIN L'HORTIER	VERHAEGEN	Caroline	S			
	BEAUVAl	Manuel	T	X		
SAINT MARTIN OSMONVILLE	LEROUX	Franck	S			
	HAIMONET	Carole	T	X		
SAINT SAIRE	CHEVAL	Serge	T	X		
	DUVAL	Maryse	T	X		
SAINTE BEUVE EN RIVIERE	LAHAYE	Michel	S			
	BRUCHET	Bernard	T	X		
SAINTE GENEVIEVE EN BRAY	AUGUSTE	Claude	S			
	GRESSIER	Robert	T		X	
SAINT-HELLIER	BOTTIN	Anthony	S	X		
	LUCAS	Alain	T	X		
SAINT-SAËNS	DUTOT	Myriam	S			
	HUCHER	Jacky	T	X		P
	BELLET	Michèle	T		X	à M. Hucher
	BENARD	Jean-Pierre	T	X		P
	MOUSSE	Armelle	T		X	à M. Bénard JP
	VIGNERON	Philippe	T	X		P
SOMMERY	PRUVOST	Jean-Marc	T		X	à M. Vigneron
	BERTRAND	Colette	T	X		
VATIERVILLE	MONNOYE	Jean-William	T	X		
	BENARD	Daniel	T	X		
	HEUDE	Micheline	S			

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 68

DELEGUES PRESENTS : 56

DELEGUES VOTANTS : 64

Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2017

La modification concernant la ligne de trésorerie effectuée, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2017 est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

Madame Desreumaux et Messieurs Hucher, Bénard J.P et Vigneron quittent la séance et ne prennent pas part aux votes suivants.

Règlement intérieur

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité le règlement intérieur de la Communauté Bray-Eawy.

Abstention : 1

Madame Tourneur quitte la séance et ne prend pas part aux votes suivants.

Vote des comptes administratifs 2016 de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal du Pays Neufchâtelois,

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 attaché au Budget Annexe du Parc des Hayons,

Après que Monsieur le président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 attaché au Budget Annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, les Comptes Administratifs 2016 des budgets de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Vote des comptes administratifs 2016 de la Communauté de Communes Saint-Saëns Porte de Bray

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal de Porte de Bray,

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 attaché au Budget Annexe des Ordures Ménagères

Après que Monsieur le Président ait présenté les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 attaché au Budget Annexe du Parc du Pucheuil,

Sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, les Comptes Administratifs 2016 des budgets de la Communauté de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Monsieur Minel quitte la séance et ne prend pas part aux votes suivants.

Vote des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois

Après que Monsieur le Président ait fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement de 2 898 484,30 €
 - Excédent d'investissement de 219 681,20 €
- Soit un excédent global de 3 118 165,50 €

Budget annexe Parc des Hayons :

- Déficit de fonctionnement de 19 811,23 €
 - Déficit d'investissement de 19 475,94 €
- Soit un déficit global de 39 287,17 €

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire :

- Excédent de fonctionnement de 331 463,16 €
 - Déficit d'investissement de 1 162 788,05 €
- Soit un déficit global de 831 324,89 €

Les comptes de gestion 2016 des budgets de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Vote des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes Saint-Saëns Porte de Bray

Après que Monsieur le Président ait fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement de 1 307 407,27 €
 - Excédent d'investissement de 34 967,10 €
- Soit un excédent global de 1 342 374,37 €

Budget annexe Ordures Ménagères :

- Excédent de fonctionnement de 218 192,76 €
 - Excédent d'investissement de 30 815,41 €
- Soit un excédent de 249 008,17 €

Budget annexe ZA du Puceuil :

- Excédent de fonctionnement de 306 614,08 €

- Déficit d'investissement de 35 618,42 €

Soit un excédent global de 270 995,66 €

Les comptes de gestion 2016 des budgets de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Adhésion à Seine-Maritime Attractivité

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'adhérer à Seine-Maritime Attractivité pour l'année 2017.

ZA du Puceuil : Marché Fouilles archéologiques

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la procédure de mise en concurrence pour les fouilles archéologiques préventives concernant l'extension de la ZA du Puceuil. Ils l'autorisent en outre à signer le marché et tout autre document pour mener à bien cette affaire.

Marché ZA du Puceuil : Aménagement voirie et réseaux

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la procédure de mise en concurrence pour l'aménagement de voirie et réseaux divers concernant l'extension de la ZA du Puceuil. Ils l'autorisent en outre à signer le marché et tout autre document pour mener à bien cette affaire.

ZA le Puceuil : Demande de subvention au titre de la DETR

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le plan de financement pour l'extension de la ZA du Puceuil et autorisent Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR. Ils l'autorisent en outre à signer tout document pour mener à bien cette affaire.

ZA le Puceuil : Demande de subvention au titre de la DRAC

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le plan de financement pour l'extension de la ZA du Puceuil et autorisent Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive. Ils l'autorisent en outre à signer tout document pour mener à bien cette affaire.

ZA le Puceuil : Renforcement du réseau électrique

Les membres du Conseil Communautaires autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer avec ENEDIS la proposition de raccordement électrique pour l'extension de la ZA du Puceuil.

Convention Eco-Folio

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation, et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

Exposé

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinées aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Ecofolio propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

Piscine : Validation du Plan de financement

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le plan de financement suivant (stade APS), pour le projet de construction de centre aquatique à Neufchâtel en Bray :

	Dépenses en € HT
Espaces couverts	5 211 400 €
Espaces extérieurs d'accès et de stationnement	185 000 €
Provisions pour équipements	103 100 €
Honoraires et frais divers (dont aléas de chantier)	1 545 852 €
Total des dépenses en € HT	7 045 352 €

Pour mémoire : après validation du stade APD, conformément au Conseil du 12 avril 2017, les éléments techniques seront ajoutés (splashpad et jacuzzi pour un montant total supplémentaire de 182 000 € HT)

	Recettes en € HT
Région Haute Normandie (Contrat de Pays)	1 600 000 €
Département de Seine Maritime (Contrat de Pays)	1 600 000 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Contrat de ruralité	428 376 €
Réserve parlementaire VR 4305 (attribué)	18 000 €
Ville de Neufchâtel en Bray	Pour mémoire
Communauté Bray-Eawy	
Autofinancement	1 898 976 €
Emprunt	1 500 000 €
Total des recettes en € HT	7 045 352 €

Adhésion au CESC Réseau : Participation

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité l'attribution d'un complément de subvention de 500€ au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) réseau.

Attribution de subvention : Théâtre Musical Coulisses

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité l'attribution de 2 subventions au Théâtre Musical Coulisses pour les actions suivantes :

1 600 € pour l'organisation des ateliers théâtre

3 000 € pour l'organisation des spectacles scolaires (primaires et maternelles) de fin d'année

Ville de Neufchâtel-en-Bray : Manifestation Année 80

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 2 000 € en faveur de la Ville de Neufchâtel en Bray pour l'organisation de la manifestation Années 80.

Mission Locale du Talou : Cotisation

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de cotiser auprès de la Mission Locale du Talou à hauteur d'1€ par habitant, soit un appel à cotisation de 25 590€ pour 2017.

Art en Bray : Subvention Amus'art

*Les membres du Conseil Communautaire **refusent** à la majorité d'attribuer une subvention en faveur d'Art en Bray pour l'organisation de la manifestation Amus'Art.*

Convention cadre du CDG 76 : Adhésion aux missions optionnelles

La mission médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents, notamment la convention d'adhésion à la médecine préventive.

Décision modificative : Acquisition de véhicules et vélos électriques

Afin de permettre l'achat de véhicules et vélos électriques, il convient de prélever la somme de 83 000 € du compte 2314 section d'investissement (Travaux chap 23) et de la réimputer sur le compte 2182 (Matériel de transport chap 21).

Côté recettes, une subvention de 53 600 € sera inscrite au compte 1311 (Subvention chap 13), l'emprunt au compte 1641 chap 16 sera réduit de la même somme.

2314 - 83 000 €

2182 + 83 000 €

1641 - 53 600 €

1311 + 53 600 €

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité cette réimputation.

Insuffisance de crédits

Un titre de recette sur 2016 d'un montant de 18 251 € concernant l'ancienne Communauté de Communes Saint-Saëns Porte de Bray ayant été saisi par erreur deux fois, il doit être annulé.

Il convient donc de prélever la somme 19 000 € du compte 658 (charges diverses, chapitre 65) pour la créditer au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) chapitre 67.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité ces modifications.

Sortie au SIMA : Participation

La Communauté Bray-Eawy organise une sortie en car pour les professionnels agricoles du territoire à destination du Salon International de la Machine Agricole à Villepinte.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de fixer la participation de ce transport à 12 € par personne.